



## COMMUNE DE HINDISHEIM

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### REUNION DU 14 SEPTEMBRE 2021

Convocation du 08 septembre 2021

#### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;
- 2) Aménagement et sécurisation de la route de Limersheim et de la rue de la Croix et aménagement de l'extrémité sud de la rue du Fossé : Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre ;
- 3) Concours des maisons fleuries ;
- 4) Soutien aux associations – attribution de la subvention de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2021 ;
- 5) Evolution du prix du fermage ;
- 6) Indexation des prix des baux de chasse ;
- 7) Rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ;
- 8) Rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement ;
- 9) Demande de subvention du Conseil de Fabrique de l'Eglise Catholique ;
- 10) Demande de subvention du Cercle Saint-Etienne ;
- 11) Legs de Madame Louise SIMONE veuve STIRER ;
- 12) Acquisition de la parcelle section 06 numéro 146 ;
- 13) Lotissement « Dorfgraben » : Rétrocession d'une parcelle et transfert dans le domaine public ;
- 14) Octroi de la subvention exceptionnelle au titre du soutien aux associations 2021 ;
- 15) Motion relative à la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- 16) Divers.

**PRESENTS** : Mmes SCHNEIDER Christelle – NOISIEZ Clarisse – LAUER Marie-Noëlle – HURTER Marthe  
- WOESSNER Céline – CROIZET-LEJEUNE Frédérique – FINCK Marie –  
MARTZ-OFFERLE Céline  
MM. NOTHISEN Pascal – NIEDERGANG Nicolas – PERRAUT Alfred – WEIBEL Philippe  
– JEHL Joffrey – MEYER Gaël – SCHNEE Clément

**ABSENTS EXCUSES** : Mme FRANCOIS Marion (procuration à M. Nicolas NIEDERGANG)  
M. CROIZET Eric (procuration à Mme Christelle SCHNEIDER)  
M. EUVRARD Patrick (procuration à M. Pascal NOTHISEN)  
M. REIBEL Mathieu

**1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2021**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2) AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA ROUTE DE LIMERSHEIM ET DE LA RUE DE LA CROIX ET AMENAGEMENT DE L'EXTREMITE SUD DE LA RUE DU FOSSE : ATTRIBUTION DE LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE**

M. Nicolas NIEDERGANG, adjoint au maire et Président de la commission Bâtiment, Urbanisme et Sécurité expose qu'il était nécessaire de passer un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la sécurisation de la route de Limersheim et la rue de la Croix et l'aménagement de l'extrémité sud de la rue du Fossé.

La publicité, conformément à la procédure adaptée des marchés publics, a consisté à demander des devis et à afficher l'avis de mise en concurrence.

Trois offres ont donc été déposées :

- Cabinet BEREST pour un coût de 9 600 € HT, soit 11 520 € TTC
- Cabinet SETUI pour un coût de 9 600 € HT, soit 11 520 € TTC
- Cabinet SODEREF pour un coût de 11 520 € HT, soit 13 824 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité**

- **De confier la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet SETUI d'ERSTEIN pour un coût de 11 520 € TTC,**
- **D'autoriser le maire à passer commande et à signer toutes les pièces s'y afférentes.**

**3) CONCOURS DES MAISONS FLEURIES**

Vu le concours des maisons fleuries et le palmarès établi par le jury en date du 28/07/2021,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité**

L'attribution des prix suivants sous la forme de bons d'achats auprès des Etablissements Horticoles du Pays d'Erstein

- **5 grands prix d'excellence pour une valeur unitaire de 45 €**
- **14 prix d'excellence pour une valeur unitaire de 30 €**
- **7 prix d'honneur pour une valeur unitaire de 15 €**

**Soit une valeur totale de 750 €**

**Il demande au maire d'exécuter cette décision.**

**4) SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

Le Maire rappelle que le conseil municipal par délibération au point 08 de l'ordre du jour du 07/07/2020 a décidé de maintenir la démarche de soutien attribuée aux associations par le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'animation des jeunes de 3 à 18 ans répondant à des critères déterminés pour la période de **2020 à 2026 inclus.**

Dès lors les deux associations suivantes ont présenté leur dossier de demande de subvention :

- Cercle St Etienne par courrier du 19/08/2021
- Union Sportive de Hindisheim par courrier du 21/08/2021

Les dossiers ont été contrôlés par rapport aux critères d'attribution et la subvention qui est soumise à l'approbation du conseil municipal s'élève à

- Cercle St Etienne : 1 320.00 €
- Union Sportive : 705.00 €

*Mme Marie FINCK, M. Alfred PERRAUT ayant quitté la salle,*

**Le conseil municipal, après avoir délibéré**

**Décide à l'unanimité**

- **D'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'animation des jeunes au titre de l'exercice 2020 :**
- **au Cercle St Etienne pour un montant de 1 320.00 €**
- **à l'Union Sportive de Hindisheim pour un montant de 705.00 €**
- **D'autoriser le maire à verser cette subvention**

## **5) EVOLUTION DU PRIX DU FERMAGE**

Le conseil municipal

Après avoir pris connaissance de l'arrêté ministériel du 20/07/2021 relatif au calcul du prix des fermages ruraux

**Décide à 17 voix pour (dont 3 procurations) et 1 abstention (Gaël MEYER)**

**D'appliquer le taux d'augmentation de + 1,09 % conformément à l'évolution constatée pour l'indice départemental des fermages pour la location du 11.11.2021 au 11.11.2022.**

## **6) INDEXATION DES PRIX DES BAUX DE CHASSE**

**Le conseil municipal, après avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité**

De maintenir les loyers des baux de chasse pour 2022 au montant demandé en 2021.

## **7) RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

Le rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets est présenté par M. Alfred PERRAUT. Il peut être résumé ainsi :

\* Une action ponctuelle de collecte des déchets dangereux des ménages a été organisée afin de permettre aux ménages de la communauté de communes de déposer leurs produits dangereux (peintures, vernis, acides, bases, produits pour piscine, phytosanitaires et aérosols). Cette opération a permis de collecter 13 235 kg soit une diminution de 28.78 % par rapport à 2019.

\* La campagne de réhabilitation des conteneurs et de renforcement des points d'apports volontaires de la collectivité a été poursuivie en 2020 et se décompte comme suit :

- La réhabilitation des conteneurs existants pour un coût de 8 826.79 € HT ;
- Lavage et maintenance (entretien annuel) : 28 770 € HT
- Achat de conteneurs (+ pièces) : 56 522.40 € HT

\*Une action ponctuelle de collecte « décentralisée » de déchets végétaux a été menée le samedi 31 octobre 2020 à BOLSENHEIM, pour les habitants des communes de BOLSENHEIM, SCHAEFFERSHEIM et UTTENHEIM.

\* Le tonnage des déchets ménagers résiduels et assimilés collectés au cours de l'année 2020 s'élève à 4 024.88 T. soit une augmentation de l'ordre de 2,31 % par rapport à l'année 2019. Cela représente 211.84 kg/habitant en 2020. En outre un ramassage ponctuel de papier-cartons a été réalisé par des associations totalisant 36 collectes.

\* Evolution des tonnages par apport volontaire :

Collectes dans des conteneurs spécifiques :

verres : 864.84 T, contre 819.52 T en 2019

papiers-cartons et journaux-magazines : 515.97 T, contre 535.86 en 2019

papier-carton collectés par les associations : 242.07 T contre 310.66 T en 2019  
emballages plastiques : 215 T contre 192 T en 2019  
emballages acier 23.76 T et 4.6 T d'emballages alu contre 20.24 T d'emballage acier et 3.76 T d'emballage alu en 2019.

\* **Collectes en déchetterie :**

déchets encombrants : 1 110.90 T, bois : 878.81 T, déchets verts : 1 179.34 T, Gravats : 1 329.26 T, papiers cartons : 200.56 T, métaux : 221.45 T, déchets d'équipements électriques et électroniques : 159.62 T.  
Cette baisse globale peut s'expliquer au moins en partie par la fermeture de la déchetterie lors du 1<sup>er</sup> confinement et par les mesures de limitations des usagers (covid et travaux)

\* En raison des restrictions sanitaires, il n'y a pas eu d'animation de sensibilisation au compostage domestique. Des composteurs sont disponibles au siège de la collectivité. Le prix d'un composteur demandé aux habitants est de 15 € HT pour les bacs de 400 L et de 25 € HT pour les bacs de 600 L. 73 composteurs ont été vendus en 2020 (contre 102 en 2019).

\* Sur le plan budgétaire :

Le montant global des dépenses pour l'année 2020 s'est élevé à 2 339 133 € TTC.  
Le montant global des recettes pour l'année 2020 s'est élevé à 2 180 016 € TTC.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport et ne formule aucune remarque particulière.**

Ce rapport peut être consulté par le public au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

**8) RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

Le rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement est présenté par M. Nicolas NIEDERGANG. Les éléments essentiels peuvent être résumés ainsi :

\* Assainissement

Le prix moyen du m<sup>3</sup> est de 1.62 € HT et une part fixe de 20 € HT par abonnement et par an.

\* Abonnés et consommation

Nombre de communes : 10 – population desservie 18 940 – Nombre d'abonnés : 6 301

Volume annuel traité : 940 620 m<sup>3</sup>

\* Informations diverses

1 station d'épuration

17 bassins d'orage

56 déversoirs d'orage

46 stations de pompage

161.17 km de réseaux communaux et intercommunaux

4361 bouches d'égout

Le conseil municipal

**A l'unanimité**

**- Prend acte de ce rapport et en approuve le contenu.**

**9) DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL DE FABRIQUE DE L'EGLISE CATHOLIQUE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention du conseil de fabrique de l'église Saints Pierre et Paul en date du 08 août 2021.

L'orgue Rinckenbach de l'église de Hindisheim, installé en 1922, accuse de multiples déficiences.

Un devis pour d'urgents travaux de révision et d'entretien a été transmis par la manufacture d'orgue MUHLEISEN qui est en charge de l'entretien périodique pour un montant de 32 845.20 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

#### **Décide à l'unanimité**

- **De donner un accord de principe au Conseil de Fabrique de l'Eglise Saints Pierre et Paul de Hindisheim pour l'attribution d'une subvention de 15% sur le montant total des travaux sur l'orgue, sachant que le montant à verser sera défini sur présentation des factures acquittées.**

#### **10) DEMANDE DE SUBVENTION DU CERCLE ST ETIENNE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Cercle St Etienne du 10 août 2021.

La demande concerne des frais engagés sur les 18 derniers mois ; ils sont en particulier relatifs à l'acquisition d'équipements notamment le nouvel espace tennis, mais aussi pour du renouvellement de matériel ou de la maintenance à la Salle Saint-Etienne.

Le montant total des dépenses s'élève à 15 648.75 € TTC.

Il propose de procéder à l'amortissement de cette somme en une seule opération sur l'exercice 2022.

*Mme Marie FINCK et M. Alfred PERRAUT ayant quitté la salle*

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

#### **Décide à l'unanimité**

- **D'octroyer au Cercle St Etienne une subvention de 15% sur le montant éligible de 15 648.75 €, représentant une subvention de 2 347.31 €,**
- **D'autoriser le Maire à payer les subventions.**

#### **11) LEGS DE MADAME LOUISE SIMONE VEUVE STIRER**

Monsieur le Maire expose qu'aux termes d'un testament en date du 2 décembre 2011, Madame Louise SIMONE veuve STIRER a désigné comme légataire de 1/3 du prix de vente de sa maison sise à Hindisheim, 188 rue du Moulin, « la commune de Hindisheim pour Services Sociaux Personnes âgées ».

Madame Louise SIMONE veuve STIRER est décédée à ERSTEIN (Bas-Rhin) le 28 mars 2019.

Le legs comprend à l'actif la vente de la maison pour la somme de 267 000€ et au passif la somme de 37 352.28€ correspondant aux dernières factures ainsi qu'aux frais pour la vente de la maison. Le total à répartir s'élève donc à la somme de 229 647.72€, sous réserve des factures ou remboursements qui seraient éventuellement reçus entre ce jour et la délivrance du legs. Monsieur le Maire précise qu'en qualité de collectivité publique, les droits de succession sont exonérés.

Conformément à l'article L.2242-1 du CGCT « le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs fait à la commune ».

**Le conseil municipal, après avoir délibéré**

#### **Décide**

- **D'accepter le legs consenti par Madame Louise SIMONE veuve STIRER,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution des dispositions testamentaires de Madame Louise SIMONE veuve STIRER,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes qui en seraient la conséquence.**

## **12) ACQUISITION DE LA PARCELLE SECTION 06 NUMERO 146**

M. Nicolas NIEDERGANG, Adjoint au Maire et Président de la commission Bâtiment Urbanisme et Sécurité expose que la parcelle section 06 numéro 146 d'une superficie de 549 m<sup>2</sup> est en vente. Il s'agit d'une parcelle située dans la zone IAU centre-est. Il serait opportun de l'acquérir afin de pouvoir envisager de futurs projets dans cette zone.

Un accord de principe a été trouvé avec les cédants sur la base d'un prix de 7 000 € TTC l'are.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité**

- **D'acquérir la parcelle section 06 n°146 d'une superficie de 549m<sup>2</sup>,**
- **De fixer le prix à 7000 € l'are,**
- **D'autoriser le maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces relatives à cette cession,**
- **De prendre en charge les frais inhérents.**

## **13) LOTISSEMENT « DORFGRABEN » : RETROCESSION D'UNE PARCELLE ET TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Monsieur Nicolas NIEDERGANG, Adjoint au Maire et président de la commission Bâtiment Urbanisme et Sécurité, expose que le lotissement « Dorfgraben » comporte uniquement la rue Laure Diebold Mutschler. Les travaux d'aménagement étant terminés, il propose que le lotisseur rétrocède à la commune la parcelle section 36 n° 462 (comprenant la voirie et l'aire de jeux) pour un euro afin d'être ensuite inscrite dans le domaine public.

Au livre foncier, cette parcelle est inscrite au nom de la société HISTIA de SCHILTIGHEIM.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré**

**Décide à l'unanimité**

- **de reprendre pour un euro la parcelle section 36 n°462 d'une surface de 1066 m<sup>2</sup> appartenant actuellement à la société HISTIA de SCHILTIGHEIM,**
- **d'autoriser M. Nicolas NIEDERGANG, Adjoint au Maire, de signer au nom de la commune les actes administratifs qui seront passés par devant M. le Maire,**
- **D'inscrire dans le domaine public cette parcelle faisant partie de la voirie desservant la rue Laure Diebold Mutschler.**

## **14) OCTROI DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DU SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS 2021**

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal par délibération au point n°07 de l'ordre du jour du 11 mars 2021 a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'ensemble des associations inscrites et actives qui en feront la demande.

Dès lors, les trois associations suivantes ont présenté leur dossier de demande de subvention :

- Association pour le don de sang bénévole (ADSB) le 25 juin 2021
- Cercle Saint Etienne le 24 août 2021
- Union sportive de Hindisheim le 06 septembre 2021

Les dossiers ont été contrôlés et les subventions qui sont soumises à l'approbation du conseil municipal s'élèvent à :

- Association pour le don de sang bénévole (ADSB) : 250 €
- Cercle Saint Etienne : 350 €
- Union sportive de Hindisheim : 350 €

*Mme Marie FINCK, M. Pascal NOTHISEN et M. Alfred PERRAUT, ayant quitté la salle,*

Le Maire, ayant quitté la salle, sous la présidence momentanée de Mme Clarisse NOISIEZ

## **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré**

### **Décide à l'unanimité**

- **D'attribuer une subvention exceptionnelle à :**
  - **Association pour le don de sang bénévole (ADSB) : 250 €**
  - **Cercle Saint Etienne : 350 €**
  - **Union sportive de Hindisheim : 350 €**
- **D'autoriser le Maire à verser ces subventions.**

### **15) MOTION RELATIVE A LA CONTRIBUTION COMPLEMENTAIRE DES COMMUNES PROPRIETAIRES DE FORETS AU FINANCEMENT DE L'ONF**

Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) État-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

- *« Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »*
- *« Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »*

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

#### **CONSIDERANT :**

Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,

Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,

Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,

L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,

Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;

Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

## **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré**

### **Décide à l'unanimité**

- **D'exiger le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;**
- **D'exiger la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;**
- **Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,**
- **Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;**
- **Autorise le Maire à signer tout document afférent.**

## **16) DIVERS**

### **a) Informations**

A l'issue de la période estivale, Monsieur le Maire communique quelques informations d'actualité :

- Gravière : suite à la proposition d'exploitation d'Eqiom, il s'agit maintenant d'avancer dans ce dossier (déclaration de projet à envisager, aspects réglementaires et par rapport au PLU à examiner, en lien avec l'ATIP).
- Problématique moustiques : contacts avec le Syndicat de Lutte contre les Moustiques 67. Des réflexions seront à mener lors de prochaines commissions (par exemple l'introduction de chauves-souris).
- Lettre de l'USH transmise aux conseillers : convention à actualiser.
- Inauguration de la rue des Sœurs de Ribeauvillé le 6 juillet dernier.
- Monsieur le Maire fait défiler quelques photos sur les animations estivales comme le rallye d'été, le feu d'artifices ou encore l'abri bus littéraire.
- L'accueil des nouveaux arrivants a eu lieu le vendredi 10 septembre 2021 et a été très apprécié.
- Un rappel à l'ordre a été fait à quelques adolescents suite à leur introduction dans le bâtiment de la Wacht.
- Le restaurant « Hindserhof » est à présent ouvert.
- Un candélabre d'éclairage public a été détérioré dans la rue du Château, l'auteur n'a pu être identifié.
- Association des 80 ans de la mort de Saint Ludan : M. Jacky Eber, membre sortant, est remplacé par Mme Christelle Schneider en tant que représentant de Hindisheim.
- Des battues de chasse auront lieu aux dates suivantes :
  - Lot N°01 (Association de la Plaine du Rhin) :
    - 11 novembre 2021
    - 28 novembre 2021
    - 19 décembre 2021
    - 09 janvier 2022

Lot n°02 (M. WIRTH Dominique) :

- 14 novembre 2021
- 27 novembre 2021
- 12 décembre 2021
- 18 décembre 2021
- 19 décembre 2021
- 26 décembre 2021
- 15 janvier 2022

### **b) Urbanisme**

#### Permis de construire

- SCI URANUS – Lotissement « Auf dem Dorfgraben 2 »  
Construction de quatre maisons bi-familles  
Refusé
- SCI EVA – Lotissement « Auf dem Dorfgraben 2 »  
Construction de deux maisons bi-familles  
Refusé
- SCI EVA – Lotissement « Auf dem Dorfgraben 2 »  
Construction de deux maisons bi-familles  
Refusé
- HATTEMER Aurélie / ANTAGANA Lane - 95 rue de la Liberté  
Réhabilitation de la grange  
Refusé
- ZAEGEL Loïc/JANKOVIC Kelly – Chemin de la Forêt  
Construction d'une maison individuelle

- OLISTER SAS – Lotissement « Auf dem Dorfgraben »  
Construction d'une unité d'habitation constituée de neuf maisons  
Accordé
- MARTZ Michèle – 306B route de Limersheim  
Construction d'un garage
- CHALL Frédéric – Rue de l'Etang  
Construction d'une maison individuelle

#### Déclarations préalables

- SCI Colanda – 24 rue Principale  
Mise en place de panneaux thermique et photovoltaïque  
Accordée
- MARTZ Michèle – 306B route de Limersheim  
Construction d'un garage  
Refusée
- LACORDE Simon – 2A rue des Abeilles  
Rénovation de la toiture  
Accordée
- JUNG Pascal – 6 rue des Prunus  
Construction d'une piscine  
Accordée
- OSVALD Marie-José – 75 rue de la Passerelle  
Installation d'une pergola  
Accordée
- RIBEIRO DE FARIA Claudine – 244 rue de l'Eglise  
Changement des tuiles de la dépendance
- OULMANN Jeannine – 302a rue de la Croix  
Ravalement des façades

#### Droit de préemption

- Chemin de la Forêt – Lot n°04 du lotissement  
La Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption pour l'ensemble de ces transactions.

#### **c) Prochaines dates à retenir**

- Samedi 25 septembre 2021 : Spotjohrputz
- Jeudi 30 septembre 2021 : CCAS
- Jeudi 21 octobre 2021 : Conseil Municipal
- Lundi 1<sup>er</sup> novembre 2021 : Cérémonie Monument aux morts & expo Mado
- Mardi 16 novembre 2021: Conseil Municipal
- Jeudi 16 décembre 2021 : Conseil Municipal

#### **d) Tour de table**

Céline MARTZ OFFERLE demande si un nettoyage/désinfection a été fait suite à la fermeture de l'école maternelle. M. le Maire répond que les ATSEM ainsi que la femme de ménage ont procédé au nettoyage habituel. Joffrey JEHL informe que le groupe déco a repris son activité depuis début septembre et que de nouveaux bénévoles sont les bienvenues le samedi matin à partir de 9h à l'atelier communal. Gaël MEYER félicite le groupe déco pour l'embellissement de village.

Fin de séance : 23h25